

Traité d'Union^{°4}

de la Mairie de Coursegoules

Le Mot du Maire

Toute l'équipe municipale s'associe à moi pour vous souhaiter nos vœux les plus cordiaux pour 2012...

Ce 1^{er} janvier marquera pour Coursegoules et son canton une étape essentielle de sa vie communautaire : notre adhésion à la CASA...

Intégrée à une communauté d'agglomération expérimentée, importante en nombre d'habitants, fédérant 24 communes, notre village bénéficie ainsi de la mutualisation de ses services. Si ce choix est intéressant pour nous, il l'est également pour la CASA car nous lui apportons un grand territoire (+70%), peu peuplé (2 200 habitants), dont le patrimoine naturel est riche et bien protégé. Les services que la CASA peut rendre aux habitants de Coursegoules et de son canton sont nombreux et relèvent de plusieurs domaines : le transport à la demande (TAM), le développement économique, les équipements structurants, l'environnement, la culture, le social et la politique du logement...

Les équipes de la CASA sont dorénavant à votre service et, les ayant côtoyées lors de nos réunions, il m'est agréable de souligner leurs compétences et leur disponibilité.

Elles effectuent aux côtés de leur Président, Jean Léonetti, un travail de fond et de qualité.

J'ai confiance en l'avenir qui s'ouvre à nous, car nous sommes bien accueillis. Il nous appartient maintenant de faire notre place au sein de cette intercommunalité.

Alain Arziari

Pour plus d'infos : www.casa-infos.fr

Intercommunalité

COURSEGOULES ADHÈRE À LA CASA

L'adhésion de Coursegoules à la Communauté d'Agglomération d'Antibes Sophia Antipolis a été validée le 9 décembre 2011.

Lors de cette réunion, présidée par **Jean-Michel Drevet** Préfet des Alpes Maritimes, les amendements présentés par le Président **Jean Léonetti**, Ministre, Maire d'Antibes, et par **Marc Daunis**, Sénateur-Maire de Valbonne Sophia Antipolis ont été adoptés. Ils concernent le maintien du SYMAEC et du SIVOM du Canton de Coursegoules.

Le **SIVOM** est un organe de coordination de notre territoire. Syndicat disposant de compétences propres comme la délégation de maîtrise d'ouvrage, la télédiffusion, le pastoralisme, les cantines scolaires... Les communes adhérentes peuvent faire appel à ses services selon leurs besoins et leurs moyens, d'où sa souplesse d'utilisation.

Le **SYMAEC** est quant à lui chargé de la collecte sélective des ordures ménagères.

Suite à l'adhésion de notre commune à la CASA, il convient de souligner **l'économie** que réalisera chaque contribuable du Canton sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Elle sera **réduite de moitié** grâce à la mutualisation du service : les frais seront répartis sur 180 000 habitants au lieu de 2 200.

Le tri des ordures ménagères est l'affaire de tous et chacun doit fournir un effort pour trier correctement afin d'assurer la qualité de la collecte, permettre leur recyclage et en diminuer le coût.

Pour soutenir cet élan citoyen et diminuer les tournées, des conteneurs à verre seront placés :

► **Au village** : carrefour du Brec et à la Placette.



► **Parc du Cheiron et la Colette** : point d'apport volontaire existant.

► **Saint Barnabé** : carrefour de la départementale.

Enfin, il est important que des véhicules mal garés ne bloquent pas le passage des camions de ramassage afin qu'ils puissent assurer leur service.

Concernant les encombrants, il suffit de prendre rendez-vous au 04 93 59 11 60. Le personnel municipal vient les chercher sur place. Le dépôt sauvage est à proscrire.

CASA	Communauté d'Agglomération d'Antibes Sophia Antipolis
CDCI	Commission Départementale de Coopération Intercommunale
SYMAEC	Syndicat mixte des massifs Audoubert-Estéron-Cheiron
SIVOM	Syndicat intercommunal à vocations multiples
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

En bref

LOGEMENTS SOCIAUX

La politique de la commune de Coursegoules est particulièrement dynamique dans le domaine du logement social. **En effet, elle compte 14 logements sociaux.** Ce qui représente 8% du total de l'habitat sur la commune, alors qu'elle n'a aucune obligation contrairement aux villes de plus grande importance. Ces logements à loyers modérés permettent ainsi à de nombreuses personnes de pouvoir vivre à Coursegoules.

Informations logements sociaux :

Côte d'Azur Habitat • 53 boulevard René Cassin • 06282 Nice cedex 3 • Tél. 04 93 18 75 00



Toutes les informations utiles sur :
www.coursegoules.net



Histoire

L'ÉGLISE SAINTE MARIE MADELEINE, LE CŒUR DE COURSEGOULES

Construite au XIII^e siècle, l'église paroissiale Sainte Marie Madeleine est à l'origine de la fondation du village de Coursegoules et a évolué à son rythme au cours des siècles.

Elle ne comprenait dans sa forme initiale que la nef voûtée, close par une abside en cul-de-four. Lors des guerres de religion opposant catholiques et protestants, elle devient un bâtiment défensif dans lequel des meurtrières aujourd'hui encore visibles sont ajoutées.

Au XVII^e siècle, la population du village ayant augmenté, les paroissiens décident d'agrandir leur église en ajoutant en 1658 les deux collatéraux... Le mur d'abside de cul-de-four (chœur de l'église) est ensuite doublé par une deuxième enveloppe pour recevoir le clocher qui prend appui sur la voûte, fait assez inhabituel pour être souligné. Le collatéral sud a été construit sur l'ancien cime-

tière, qui a ensuite été transféré en 1860, laissant la place au "bûcher", aujourd'hui transformé en Place du Millénaire.

En 2008, le ravalement des façades de l'église et la fonte des cloches a rendu au monument toute sa valeur et son attrait. Puis, grâce à la famille Guizol qui a fait don d'une parcelle de terrain en 2010, le contrefort Sud a pu être aménagé... Les fouilles archéologiques ont inspiré la démarche architecturale sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France. Ainsi a-t-on consolidé les fondations de l'église Sainte Marie Madeleine en relisant son passé et en créant la liaison entre le chemin du Barri et la rue de l'évêque.

La Vie du Village



Informations

NOTRE CIMETIÈRE

Aujourd'hui, les emplacements restant vacants ne peuvent être vendus. En effet, la loi nous impose de conserver une capacité de sépultures correspondant à cinq fois le nombre moyen de décès annuels, selon le Code Général des collectivités territoriales (art. L 2223-3).

Bien que les demandes d'acquisition de concessions soient à ce jour limitées à une ou deux, nous ne perdons pas de vue la nécessité de réaliser un nouveau cimetière.

Elle fait partie de nos objectifs à venir.

A ce jour, nous préparons la création d'un columbarium dans l'enceinte du cimetière.

Département

LE SERVICE SOCIAL DE SECTEUR, UNE MISSION DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général des Alpes-Maritimes a organisé un service social départemental qui, à travers 22 circonscriptions d'actions médicales et sociales, permet la couverture de tout le territoire par des travailleurs sociaux et médico-sociaux.



Pour les communes du moyen et du haut pays, l'assistante sociale ne tient pas obligatoirement une permanence régulière sur chaque commune. En effet, celle-ci ne serait pas assez fréquentée. Précisons qu'elle est joignable du lundi au vendredi à la circonscription. Afin de répondre au mieux aux attentes de la population, l'assistante sociale peut

effectuer au besoin des visites à domicile ou une réception du public au bureau de la circonscription, notamment pour garantir la confidentialité et le respect du secret professionnel auquel à droit chaque usager. Dans les petites communes, ce choix est souvent retenu afin de garantir le droit à la confidentialité.

Dans le cas où les communes mettent à disposition des locaux de réception adaptés, les personnes qui travaillent dans ces locaux verront forcément l'utilisateur se rendre à la permanence de l'assistant(e) social(e), ne garantissant pas vraiment le droit à la confidentialité.

Pour la commune de Coursegoules, il convient de s'adresser à la circonscription de Grasse Sud.

**Assistante sociale Madame Boidi
Tél. : 04 93 70 90 20**

Les infos utiles

Mairie de Coursegoules

Place de la Mairie • 06140 Coursegoules
Tél. : 04 93 59 11 60 • www.coursegoules.net
Nouveaux horaires à partir du 6 février 2012 :
▶ Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
▶ Mardi : de 14h à 17h
▶ Jeudi : de 14h à 17h
▶ Vendredi : 9h à 12h et de 14h à 16h
▶ Samedi : de 10h à 12h

Agence postale communale

Place de la Mairie • 06140 Coursegoules
Tél. : 04 93 58 68 85
Horaires :
▶ Lundi et mardi de 14h30 à 17h
▶ Mercredi et samedi de 8h30 à 11h30

Bibliothèque municipale

Rue des tisserands • 06140 Coursegoules
Tél. : 04 93 59 14 86
Horaires :
▶ Samedi de 10h à 12h45
▶ Mercredi de 15h à 17h30
▶ Jeudi de 16h à 18h
Atelier pour enfants animé par Géraldine Occhipinti.



PROJETS EN COURS

- **Construction de 2 logements au quartier des Traverses**: le permis de construire vient d'être accordé, la consultation des entreprises est prévue en février 2012 pour un début de chantier en avril 2012.
- **Parkings / Garages du Colombier**: un appel d'offre a été lancé pour désigner le bureau d'études chargé de la conception du projet. Le lauréat a été sélectionné par la commission des appels d'offres le 9 décembre dernier. Les travaux débuteront en 2012.
- **Immeuble Bellini / Gay / Trastour**: le choix de l'entreprise chargée des travaux a été fait le 20 décembre 2011. Les travaux seront effectués à partir du 20 janvier 2012.
- **La déchetterie et garages des véhicules de la commune**: le permis de construire a été déposé le 6 novembre dernier. Le projet de garages permettra de libérer une surface de 200 m² à l'école pour y accueillir un préau couvert ainsi qu'une salle de classe supplémentaire. La future déchetterie sera plus facile d'accès avec un fonctionnement conforme aux règles de l'environnement.

CÉLÉBRATION DE LA SAINT SYLVESTRE

Le 31 décembre dernier, le réveillon a été organisé selon la tradition à la Chapelle des Pénitents Blancs.

Après un repas de fête préparé par "l'Atelier Gourmand", la nouvelle année a été joyeusement accueillie par les quelques 80 personnes présentes, majoritairement des Coursegoulois. La soirée dansante, dont l'entrée était gratuite, était animée par le groupe "Maun-Ros" et organisée par le Comité des Fêtes aidés de bénévoles, que nous remercions chaleureusement.

Carnet rose

Bienvenue aux nouveaux-nés de 2011 et félicitations aux heureux parents !

- **Jules** (16 février)
- **Elia** (31 mars)
- **Coraline** (25 mai)
- **Adrien** (12 juillet)
- **Nohann** (13 juillet)
- **Ethan** (18 juillet)
- **Lorelaï** (23 août)
- **Dorian** (17 novembre)
- **Nora** (3 décembre).

TRAVAUX CHEMIN DU BREC

La première partie des travaux d'enfouissement de réseaux du chemin du Brec est maintenant terminée.

Le nouveau poste transformateur a été posé, les câbles et coffrets également. Il reste à l'alimenter en moyenne tension en réalisant un raccordement au niveau de l'embranchement du Brec. Puis à supprimer le transformateur aérien ainsi que les supports.

Une entreprise sera bientôt désignée par le SDEG pour réaliser l'enfouissement des câbles aériens sur la seconde partie du chemin du Brec. De nouveaux candélabres de style seront installés pour l'éclairage public tout le long de ce chemin.



La Vie de l'École

L'ÉCOLE (DES TRAVERSES)

Depuis la loi Jules Ferry de 1881, l'école primaire est communale. La construction est conforme au cahier des charges de l'Inspection Académique. L'entretien et l'équipement des bâtiments sont à la charge exclusive des communes, l'enseignement est lui, sous la responsabilité du ministère de l'Éducation Nationale. S'agissant de l'école des Traverses, elle accueille les enfants des deux communes de Coursegoules et Bézaudun. Toutes les charges de fonctionnement et d'entretien sont réparties entre les communes au prorata du nombre d'enfants.

Ces dernières années, l'augmentation des effectifs en primaire a été significative: de 52 élèves en 2007-2008 nous sommes passés à 75 en 2010-2011, soit une progression de 44% en 4 ans. Cette progression de la fréquentation nous a permis, depuis l'année scolaire 2005-2006, de maintenir un coût moyen annuel par enfant de 1 200 €.

Les charges principales sont les suivantes: les salaires et les charges patronales des employés affectés au service de l'école, l'énergie et les coûts du transport collectif (sortie de fin d'année et journées au ski). Cependant, des subventions nous sont versées dans le cadre des journées ski (hors transport), ainsi que pour l'accueil des enfants les jours de grève. Il est à noter que la mairie subventionne l'association "Les Moufflets" (garderie périscolaire) permettant ainsi aux familles de bénéficier d'une plus grande souplesse dans la prise en charge de leurs enfants.



Photo : Nice-Matin

LE PRIX DE LA CANTINE

La municipalité a été sollicitée par les représentants des parents d'élèves pour revoir à la baisse le prix de la cantine scolaire, qui est actuellement de 3,86 € par repas (3,95 € à partir de début février).

Il faut savoir que la participation, payée par les familles, ne représente que 55% du coût global d'un repas. Elle correspond au prix brut facturé par le fournisseur, transport inclus.

Par ailleurs, la collectivité prend entièrement à sa charge les coûts de personnel, d'entretien des locaux, d'énergie, de ménage, ainsi que l'achat du pain. Ces frais cumulés représentent 3,20 € par repas soit 23 600 € par an.

Il est à rappeler que la société Sogeres (fournisseur des repas) a été sélectionnée sur appel d'offres.

Il est bien évident que si le prix du plateau peut être revu à la baisse lors du prochain appel d'offres (juillet 2012), nous pourrions alors donner satisfaction à cette demande.

Collecte des déchets

SYMAEC (Syndicat Mixte Audoubertie Estéron Cheiron)
Tél.: 04 93 59 12 93

- **Les ordures ménagères**: Conteneur gris.
- **Les emballages, journaux et magazines**: Conteneur jaune. ► **Verre**: Colonne à verre.
- **Les encombrants**: Prendre rendez-vous au 04 93 59 11 60. Le personnel municipal vient les chercher sur place.

Cabinet médical

Docteur Christian Popa

Rendez-vous et visites à domicile.
Tél.: 04 92 11 08 80 • Portable: 06 81 40 92 96
Pour les urgences, composez le 15 qui contactera le Docteur Popa.

Infirmiers:

- Jean-Noël Aubard • Tél.: 06 14 54 91 70
- Virginie Sentenac • Tél.: 06 03 10 70 03

Transport à la demande

TAM : 0800 06 01 06

Le car que l'on appelle comme un taxi !
Un service du Conseil général des Alpes-Maritimes.

Les Activités à Coursegoules

CINÉMA

A Coursegoules, le 3^{ème} samedi de chaque mois.

Tarifs (Prestation du Conseil général) :

► Adultes : 5 € ► Enfants : 3 €

CLUB DE DANSE DE SALON

Animé par Danièle Holleville.

Proposé par le Comité des Fêtes.

Cours tous les jeudis soir à la Chapelle des Pénitents Blancs à 20 h.

AÏKIDO

"L'Aïkido se pratique. Pratiquez dans la joie !"

Maître Ueshiba

"Le Dojo Traditionnel - Aïkido de Coursegoules a le plaisir de présenter à l'ensemble des villageois ses meilleurs vœux pour l'année 2012.

Notre club poursuit tranquillement son action pour la quatrième année consécutive et espère continuer encore longtemps à promouvoir ses valeurs. Fondées sur la recherche d'harmonie, d'échanges entre les humains, et le respect et la reconnaissance de la nature, ses valeurs transmises par Maître Ueshiba au milieu du siècle dernier restent d'actualité." Yann

► Le samedi de 16h à 17h (11-14 ans)

► Le mardi de 20h à 22h (Adultes)

EXPRESSION CORPORELLE

Cours dispensés par Marie-Pierre David à l'École Communale.

Proposé par l'association Cheiron Loisirs.

► Le lundi de 16h30 à 19h30 (Adultes)

► Le mercredi de 9h30 à 11h45 (Enfants)

NOUVEAUX COURS DE JUDO

Les cours de judo se déroulent depuis le mois d'octobre à l'école communale. Ils sont dispensés par un professeur diplômé, Hervé Bétrancourt, et comptent aujourd'hui une vingtaine d'enfants inscrits qui pratiquent assidûment.

Ce cours est une extension de ceux qui sont dispensés au Centre Célestin Freinet de Bar-sur-Loup.

Tous les jeudis soirs de 17h15 à 18h15.



Trait, d'Union de la Mairie de Coursegoules

Bulletin trimestriel édité par la mairie de Coursegoules

- Directeur de la publication : **Alain Arziari**
- Equipe de rédaction : **Alain Arziari, Luc Falibois, Jean-François Robles, Catherine Tauzia**
- Photos : Mairie de Coursegoules
- © Lisa F. Young, Fotolia.com - Nice-Matin
- Imprimé à la Mairie de Coursegoules

Bulletin non soumis à la numérotation ISSN, selon les critères définis par le décret N°97-273 du 21/03/97 du code général des impôts. Dépôt légal effectué le 17 novembre 2008. Publication gratuite.



Convivialité

LE REPAS DES ANCIENS

Pour la deuxième année consécutive, la commune a organisé le repas des anciens samedi 18 décembre dernier.

Occasion sympathique de réunir les habitants de Coursegoules âgés de plus de 70 ans afin de partager tous ensemble un repas de Noël dans la cantine de l'école.



Moment de convivialité et d'échanges, chacun a pu apprécier le menu cuisiné spécialement pour l'occasion par le fournisseur officiel de la cantine et servi par les souriantes et aimables collaboratrices que nous remercions pour le temps qu'elles nous ont offert.

Lors du repas, la cinquantaine de convives a pu goûter à l'excellent pain préparé généreusement par Xavier Rouxel, élaboré selon la méthode traditionnelle et cuit dans notre four communal. Ce dernier avait été remis en fonction spécialement pour l'occasion, ravivant ainsi arômes et souvenirs pour réchauffer les cœurs.

Un grand merci!

Le début de cette nouvelle année est un moment privilégié pour remercier tous les bénévoles qui animent et font vivre notre village. Qu'ils œuvrent au sein du Comité des Fêtes, de la bibliothèque, de la chorale ou lors de manifestations ponctuelles, leur générosité et leur entrain nous remplissent de joie. Ils tissent les liens sociaux qui font notre village ! Encourageons-les !

Tourisme

AUBERGE : CHANGEMENT DE CAP, NOUVEL HORIZON

Depuis 20 ans, trois gérants se sont succédés sans acquitter de droit au bail mais un loyer, trouvant un outil en état de fonctionnement, sans apport personnel ni investissement. Si le premier a fonctionné durant 15 ans, les deux suivants ont rencontré des difficultés de gestion pour la partie hôtellerie durant la période hivernale.



Fort de ce constat, le conseil municipal a donc étudié avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des Gîtes de France les solutions envisageables pour dynamiser l'exploitation de l'auberge. Il a donc été décidé de conserver au bâtiment ses 2 vocations, en séparant les activités de restauration et d'hébergement. Un locataire vient de se porter acquéreur du droit au bail commercial de la partie restaurant. Pour la partie hébergement, 4 gîtes vont être réaménagés, un par étage. Ils seront gérés par les "Gîtes de France".

En redéfinissant les activités par métier et en nous adressant à des professionnels confirmés, nous espérons avoir trouvé là, une solution favorable pour tous, qui permettra de pérenniser l'hébergement et la restauration, initialisant ainsi une belle reprise pour la prochaine saison. La vie et l'animation de notre village reste au cœur de nos préoccupations !